Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 056-200096469-20260413-20261304_038-DE

# COMMUNE DE SAINT-GERAND-CROIXANVEC

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
## DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERAND-CROIXANVEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Gérand, sous la présidence de Monsieur Claude Albert LEBRIS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 03/04/2026
**Présents :** Claude Albert LEBRIS, Hervé LE TEXIER, Valérie BERA, Magalie GAUTIER, Stéphane LE FUR, Catherine LE SOURNE, Pascal CADIO, Julie DARSEL, Véronique DUSSEUX, Viviane FADEL, Sophie GAUTIER, Yoann JEZO, Stéphane JOUANNO, Marina KOPILOVA, Vincent LANDAY, , Jean-Pierre MAHÉO et Valérie SABLÉ
**Absents excusés** : Yannick GUILLAUME, Antoine LE QUÉRÉ

A été élu secrétaire : CADIO Pascal

## COMMISSIONS COMMUNALES

L'article L 2121-22 du CGCT permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales sont chargées de préparer et d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de former les commissions comme suit :

Cf Feuille jointe

**Nombre de membres en exercice : 19**
**Nombre de membres présents : 17**
**Nombre de suffrages exprimés : 17**
**Votes : pour : 17**
**Contre : 0**
**Abstentions : 0**

**Pour extrait certifié conforme,**
**Le Maire,**
**C A LEBRIS**

MAIRIE DE ST-GERAND-CROIXANVEC (MORBIHAN)